



Dembéni, le 04/09/2018

ARRETE N° 2018-36

Portant budget rectificatif n° 2 pour l'exercice 2018

LE DIRECTEUR DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MAYOTTE,

VU le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 177,

VU le règlement intérieur du CUFR de Mayotte,

VU la délibération n° 2017-04 du 25 avril 2017 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur du CUFR,

VU la délibération n° 2017-44 du 28 novembre 2017 portant budget initial pour l'exercice 2018,

VU la délibération n° 2018-08 du 24 avril 2018 relative au compte financier pour l'exercice 2017,

VU l'arrêté n° 2018-13 du 14 mai 2018 portant budget rectificatif n° 1 pour l'exercice 2018,

VU la décision attributive du MESRI n° 2102252350 du 13 novembre 2017 relative au développement d'une plate-forme de télédétection et d'une plate-forme d'intervention en milieu marin contribuant à la création du pôle de recherche en écologie marine de Mayotte (PREMM),

VU la notification du MESRI du 13 juin 2018 relative à la mise en œuvre des créations d'emplois 2018,

VU la notification du MESRI du 29 juin 2018 relative à la subvention pour charges de service public,

VU la notification du MESRI du 18 juillet 2018 relative à la subvention hors CPER sur le programme 150 en autorisations d'engagement et crédits de paiement - Titre 7 - Exercice 2018,

VU la convention pluriannuelle d'objectifs n° 2017-663/DAC du 31 mars 2017 conclue avec la direction des affaires culturelles de Mayotte relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement,

VU l'avenant n° 1 du 29 septembre 2017 à la convention de collaboration conclue le 10 juin 2014 avec le SIEAM relative aux analyses écophysiologicals et écotoxicologiques des crabes de la mangrove expérimentale de Malamani,

VU la convention particulière entre le CUFR, l'Université de Montpellier et la Fondation de France organisant la mise en place d'un financement de recherche,

VU le contrat de coopération entre entités publiques conclu avec le Conservatoire du littoral en vue de la réalisation d'un programme intitulé « Agir sur la résilience des systèmes socio-écologiques de mangroves de Mayotte afin de favoriser leur préservation (ARESMA) »,

VU la décision n° 2017/171 du 17 novembre 2017 du directeur de l'Agence française pour la biodiversité portant attribution d'une subvention,

VU la convention de reversement conclue le 21 février 2018 avec l'Université ouverte des humanités pour la mise en place du projet MIPNES au CUFR,

VU le résultat de l'appel à projets du Consortium de recherche inter-organismes « Iles Eparses » pour la période 2017-2020 diffusé le 23 mars 2018,

VU la convention d'application n° 2008 du 29 mai 2018 conclue avec les Terres australes et antarctiques françaises relative au projet « Impact des apports nutritifs d'origine anthropique sur le fonctionnement des mangroves insulaires. Définition d'indicateurs de suivi du compartiment macrofaune (MANMAC) »,

VU la convention d'application conclue avec les Terres australes et antarctiques françaises relative au projet « Etude mésophotique des assemblages de poissons assistée par robot (MAPOR) »,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Les autorisations budgétaires sont modifiées comme suit :

- **80,67 ETPT** sous plafond Etat (-0,33 ETPT) et **1,83 ETPT** sur ressources propres (=)
- **3.893.767,50€** d'autorisations d'engagement dont :
 - 685.934€ personnel (+90.512€)
 - 1.665.548,50€ fonctionnement (-76.639,50€)
 - 0€ intervention (=)
 - 1.542.285€ investissement (=)
- **3.953.366€** de crédits de paiement dont :
 - 685.934€ personnel (+90.512€)
 - 1.354.613€ fonctionnement (-74.889€)
 - 0€ intervention (=)
 - 1.912.819€ investissement (=)
- - **742.006€** de solde budgétaire (+105.569€)

ARTICLE 2 :

Les prévisions budgétaires sont rectifiées comme suit :

- - **742.006€** de variation de trésorerie (+105.569€)
- **938.669€** de résultat patrimonial (+105.569€)
- **1.170.813€** de capacité d'autofinancement (+105.569€)
- - **742.006€** de variation de fonds de roulement (+105.569€)

ARTICLE 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

L'agent comptable et le directeur des affaires financières du CUFR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Aurélien SIRI

Directeur du Centre Universitaire de Mayotte





Dembéni, le 4 septembre 2018

C.U.F.R. DE MAYOTTE

Aurélien SIRI

Téléphone : 06 39 09 34 48

Courriel :

aurelien.siri@univ-mayotte.fr

Note de présentation du Budget Rectificatif n° 2 **Pour l'Exercice 2018**

La délibération n° 2017-04 du 25 avril 2017 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration habilite le directeur du CUFR à prendre, par voie d'arrêté, une décision budgétaire modificative n'opérant pas de prélèvement sur le fonds de roulement, du moins d'un montant supérieur à celui initialement voté lors du budget initial de l'exercice.

L'équilibre financier doit donc s'établir coûte que coûte à un solde budgétaire négatif maximal de -847.575€ - en dépit des ressources nouvelles - qu'elles soient ministérielles ou conventionnelles - correspondant au montant du prélèvement sur le fonds de roulement acté par la délibération n° 2017-44 du 28 novembre 2017 portant budget initial pour l'exercice 2018.

Il s'agit du deuxième budget rectificatif de l'année, le premier ayant été adopté par l'arrêté n° 2018-13 du 14 mai 2018. Son adoption est rendue nécessaire par :

- Les ressources nouvelles récemment notifiées par le MESRI (16.000€ au titre de la SCSP, 136.815€ au titre de l'extension immobilière) en soutien à la politique de développement du centre, la récente crise sociale ayant visiblement pesé en faveur d'un arbitrage ministériel favorable au CUFR.
- La reprogrammation des financements conventionnés, qu'il s'agisse de contrats de recherche (ARESMA, PREMM, SIEAM, MANMAC, MAPOR), d'un contrat d'enseignement (MIPNES) ou d'une subvention de la DAC en soutien aux activités du pôle culture.
- L'insuffisance des crédits de personnel pour couvrir la fin de l'année. En effet, une fois le déversement de la paye du mois d'août effectué, la consommation (hors opérations) en AE/CP s'élève à 438.353,76€, soit 82,42% de l'enveloppe de 531.874€ inscrite au BR1. Plusieurs raisons expliquent cette situation : importance des CAP de personnel en fin d'année 2017, une provision chômage non prévue et une augmentation significative du volume des vacances administratives et techniques (surcoût total de 80.000€ en AE/CP).

Au vu de ces éléments, le montant des autorisations budgétaires est donc porté à :

- 3.893.767,50€ pour les autorisations d'engagement (3.879.895€ au BR1)
- 3.953.366€ pour les crédits de paiement (3.937.743€ au BR1)
- 3.211.360€ pour les recettes (3.090.168€ au BR1, +4%)

A l'échelle de l'établissement, les crédits en AE/CP par enveloppes se ventilent comme suit :

Enveloppes	AE			CP		
	BI	BR1+BR2	AE	BI	BR1+BR2	CP
Fonctionnement	1660481	5068	1665549	1445931	-91318	1354613
Investissement	740857	801428	1542285	1313610	599209	1912819
Personnel	488139	197795	685934	488139	197795	685934
TOTAL Dépenses CUFR	2 889 477,00 €	1 004 290,50 €	3 893 767,50 €	3 247 680,00 €	705 686,00 €	3 953 366,00 €

Origine des financements	RE		
	BI	BR1/BR2	RE
Subvention pour charges de service public	2032529	111187	2143716
Droits d'inscription	114888	0	114888
Formation continue, diplômes propres et VAE	29100	0	29100
Contrats et prestations de recherche hors ANR	105244	89877	195121
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	74344	610315	684659
Autres recettes	44000	-124	43876
TOTAL Recettes CUFR	2 400 105,00 €	811 255,00 €	3 211 360,00 €

En annexe, les tableaux des prévisions d'activité et de recettes indiquent à titre évaluatif la répartition des crédits par unité budgétaire et par centre de responsabilité en sachant que l'enveloppe est le niveau de vote des crédits.

A l'issue de la mise en vigueur de ce budget rectificatif, les dépenses de fonctionnement devront être contenues sur certains secteurs (crédits pédagogiques, logistique générale, informatique) mais la trajectoire d'atterrissage est pour l'instant modérée. En effet, au 31 août 2018, il est constaté une sous-consommation des crédits (72,65% en AE, 37,62% en CP) qui atténue la ponction de 80.000€ en AE/CP opérée sur l'enveloppe de fonctionnement.

Tableau 1 - EPSCP
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2018

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)		(B)		(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	En ETPT	Emplois sous plafond Etat *	En ETPT	Emplois financés hors SCSP	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs		Titulaires	44,67	44,67		44,67	
		CDI	0,00	0,00		0,00	
		Non permanents	3,00	3,00		1,67	4,67
	S/total EC		47,67	47,67		1,67	49,34
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)			0,00	0,00			0,00
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)		Titulaires	24,00	24,00			24,00
		CDI	0,00	0,00		0,00	0,00
		CDD	9,00	9,00		0,00	9,00
	S/total Biats		33,00	33,00		0,00	33,00
	Totaux		80,67	80,67		1,67	82,34
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			80,67				Plafond global des emplois voté par le CA ***

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qui'il contient doivent être exprimés en équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Le Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)



AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Date : 04-09-2018
 Etablissement : CUFR
 Taux : 1
 Nature :

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses						Recettes					
	BI - 0	BR - 1	BR - 2	BR - 3	BI - 0	BR - 1	BR - 2	BR - 3	BI - 0	BR - 1	BR - 2	BR - 3
Personeel	488 130,00	555 422,00	685 934,00		488 130,00	555 422,00	685 934,00		2 203 017,00	2 688 260,00	2 861 086,00	
dont contributions employeur au CAS Person									2 032 520,00	2 127 716,00	2 143 716,00	
Fonctionnement	1 550 481,00	1 742 188,00	1 665 548,50		1 445 931,00	1 429 502,00	1 354 613,00					
Dont AE = CP	892 282,00	910 873,00	910 873,00		892 282,00	910 873,00	910 873,00					
Dont AE <= CP	768 199,00	831 315,00	754 675,56		553 449,00	518 629,00	443 740,00					
Investissement	240 057,00	1 542 285,00	1 542 285,00		1 313 610,00	1 912 819,00	1 912 819,00		197 088,00	391 888,00	380 244,00	
Dont AE = CP	229 692,00	210 937,00	210 937,00		229 692,00	210 937,00	210 937,00		87 535,00	64 600,00	64 600,00	
Dont AE <= CP	511 164,00	1 331 348,00	1 331 348,00		1 083 917,00	1 701 882,00	1 701 882,00		42 244,00	42 950,00	172 621,00	
TOTAL DES DEPENSES	2 989 477,00	3 879 995,00	3 889 767,50		3 247 660,00	3 937 743,00	3 953 386,00		2 400 106,00	3 080 168,00	3 211 360,00	
Soide budgétaire - Excédent									847 575,00	847 575,00	742 006,00	
												Deficit - Soide budgétaire

* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des exercices.

** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes/fiches" (tableau 8)

DEPENSES PAR DESTINATIONS

Date : 04-09-2018
 Etablissement : CUFR
 Taux : 1
 Nature : *

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME DÉLIBÉRANT

Budget	Dépenses de l'organisme									
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total			
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	143 630,00	284 607,00	284 607,00	143 630,00	76 050,00	76 050,00	504 287,00	504 287,00	504 287,00	
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	143 630,00	171 919,00	171 919,00	143 630,00	46 050,00	46 050,00	361 599,00	361 599,00	381 599,00	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	-	112 688,00	112 688,00	-	30 000,00	30 000,00	142 688,00	142 688,00	142 688,00	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D105 - Bibliothèques et documentation	30 424,00	43 750,00	43 750,00	30 424,00	-	-	74 174,00	74 174,00	74 174,00	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	30 650,00	182 480,00	182 480,00	30 650,00	74 448,00	74 448,00	287 578,00	287 578,00	287 578,00	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	38 410,00	57 380,00	57 380,00	38 410,00	70 305,00	18 300,00	88 605,00	88 605,00	88 605,00	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	-	-	-	-	4 180,00	4 180,00	99 970,00	99 970,00	99 970,00	
D114 - Immobilier	167 906,00	415 225,00	185 225,00	167 906,00	1 670 741,00	1 300 207,00	1 863 338,00	1 863 338,00	2 023 872,00	
D115 - Pilotage et support	274 914,00	423 649,00	340 965,00	274 914,00	69 100,00	69 100,00	767 665,00	767 665,00	864 977,00	
Étudiants	-	188 152,50	189 903,00	-	-	-	188 152,50	188 152,50	189 903,00	
D201 - Aides directes aux étudiants	-	54 400,00	54 400,00	-	-	-	54 400,00	54 400,00	54 400,00	
D202 - Aides indirectes	-	39 744,00	39 744,00	-	-	-	39 744,00	39 744,00	39 744,00	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-	94 008,50	94 008,50	-	-	-	94 008,50	94 008,50	95 759,00	
Total	685 934,00	1 665 648,50	1 354 613,00	685 934,00	1 912 819,00	1 542 285,00	3 883 767,50	3 883 767,50	3 953 366,00	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)									-	

RECETTES PAR ORIGINES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Recettes de l'organisme						Total		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Recettes globalisées Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fichés		Autres financements publics fichés	Recettes propres fichées
Subvention pour charges de service public	2 143 716,00								2 143 716,00
Droits d'inscription					114 888,00				114 888,00
Formation continue, diplômes propres et VAE					14 100,00			15 000,00	29 100,00
Taxe d'apprentissage									
Contrats et prestations de recherche hors ANR								46 000,00	195 121,00
Valorisation									
ANR investissements d'avenir									
ANR hors investissements d'avenir									
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		538 815,00					54 600,00	39 744,00	684 659,00
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									
Autres recettes					41 576,00			2 300,00	43 876,00
Total	2 143 716,00	538 815,00			170 864,00		84 600,00	103 044,00	3 211 360,00

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

742 006,00

EQUILIBRE FINANCIER

Date : 04-09-2018
 Etablissement : CUFR
 Taux : 1
 Nature : *

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Besoins (utilisation des financements)	Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	BI - 0	BR - 1	BR - 2	BR - 3	BI - 0	BR - 1	BR - 2	BR - 3	Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	847 575,00	847 575,00	742 006,00							
dont solde budgétaire budget principal										
dont solde budgétaire budget du SAIC							105 669,00			
dont solde budgétaire FU										
dont solde budgétaire BA1										
dont solde budgétaire SIE										
Remboursements d'emprunts (capital) :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Nouveaux prêts (capital) :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
(décaissements de l'exercice)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres décaissements sur comptes de tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
(non budgétaires)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2-b1+c1+a3)	847 575,00	847 575,00	742 006,00							
Variation de trésorerie					847 575,00	847 575,00	742 006,00			
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***										
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée										
TOTAL DES BESOINS	847 575,00	847 575,00	742 006,00		847 575,00	847 575,00	742 006,00			
Financements (couverture des besoins)										
Nouveaux emprunts (capital)										
Remboursements de prêts (capital)										
Dépôts et cautionnements										
Opérations au nom et pour le compte de tiers **										
(encasements de l'exercice)										
Autres encasements sur comptes de tiers										
(non budgétaires)										
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+s2)					847 575,00	847 575,00	742 006,00			
Variation de trésorerie										
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***										
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée										
TOTAL DES FINANCEMENTS					847 575,00	847 575,00	742 006,00			

* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)



SITUATION PATRIMONIALE

Date : 04-09-2018
 Etablissement :
 Teux :
 Nature :
 CUFR
 1

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

CHARGES	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3	PRODUITS	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3
Personnel	488.139,00	595.422,00	685.934,00	BR-3	Subventions de l'Etat	2.114.973,00	2.615.651,00	2.765.131,00	BR-3
doté charges de pensions civiles*	-	-	-	-	Fiscalité affectée	72.400,00	246.698,00	175.631,00	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	1.078.075,00	1.661.646,00	1.566.787,00	-	Autres subventions	212.732,00	227.603,00	275.638,00	-
TOTAL DES CHARGES (1)	2.166.214,00	2.257.068,00	2.272.691,00	-	Autres produits	2.400.105,00	3.090.168,00	3.211.360,00	-
Résultat prévisionnel, budgétaire (2) = (2) - (1)	233.891,00	833.100,00	938.659,00	-	TOTAL DES PRODUITS (2)	2.400.105,00	3.090.168,00	3.211.360,00	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2)	2.400.105,00	3.090.168,00	3.211.360,00	-	Résultat prévisionnel, parts (4) = (1) - (2)	-	-	-	-
= (1) + (2)	-	-	-	-	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) - (4)	2.400.105,00	3.090.168,00	3.211.360,00	-

* L'ajout des deux catégories de comptes présente les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'auto-financement (CAF)

	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3
Résultat prévisionnel de l'exercice (budgétaire (3) ou parts (4))	233.891,00	833.100,00	938.659,00	BR-3
+ dotations aux amortissements, dépenses d'investissement et produits financiers	232.144,00	232.144,00	232.144,00	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-	-	-	-
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-	-	-	-
= CAF ou IAF*	466.035,00	1.065.244,00	1.170.813,00	-

* capacité d'auto-financement ou insuffisance d'auto-financement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3	RESSOURCES	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3
Insuffisance d'auto-financement*	-	-	-	-	Capacité d'auto-financement*	466.035,00	1.065.244,00	1.170.813,00	BR-3
Investissements	1.313.610,00	1.912.819,00	1.912.819,00	-	Financement de l'actif par l'Etat	-	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-	-	Financement de l'actif par dts tiers autres que l'Etat	-	-	-	-
Autres ressources	-	-	-	-	Autres ressources	-	-	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1.313.610,00	1.912.819,00	1.912.819,00	-	TOTAL DES RESSOURCES (6)	466.035,00	1.065.244,00	1.170.813,00	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5) - (6)	-	-	-	-	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6) - (5)	847.575,00	847.575,00	742.006,00	-

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI-0	BR-1	BR-2	BR-3
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	847.575,00	847.575,00	742.006,00	BR-3
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-	-	-	-
Variation de la TRESORERIE - ARRONDEMENT (1) ou PRELEVEMENT	847.575,00	847.575,00	742.006,00	-
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	394.326,03	699.277,64	815.294,64	-
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	180.944,47	13.546,94	326.115,60	-
Niveau de la TRESORERIE	213.381,56	686.730,70	489.179,04	-

* : montant issu du tableau "équilibre financier"

